



Responsabilité Sociale et Environnementale

Gestion des déchets

Les 10 points clés d'une gestion durable et responsable des déchets en établissement sanitaire, social et médico-social.



EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE

La gestion et la maîtrise des déchets sont l'un des points clés d'une démarche globale de développement durable. Les déchets produits dans un établissement sanitaire, social ou médico-social sont nombreux et variés et, pour la plupart, ils relèvent d'une réglementation stricte. Le traitement des déchets représente un coût important et en augmentation pour l'établissement. Les objectifs nationaux de réduction des volumes de déchets et d'augmentation du recyclage s'appliquent à tous. La démarche de RSE engagée par la FEHAP a fait de la gestion des déchets une priorité. Ce guide a pour objectif d'aider les établissements à mettre en place une politique volontariste en faveur d'une gestion durable et responsable des déchets.



Les enjeux

- Responsabilité.
- Économies.
- Risques sanitaires et environnementaux.
- Contribution à une politique globale de développement durable.

Les objectifs

- Être en conformité avec la réglementation.
- Réduire le volume global de déchets produits.
- Augmenter le tri et la collecte sélective.
- Augmenter la valorisation des déchets recyclables.
- Contribuer à l'économie circulaire.

10 Points clés

1

FAIRE UN DIAGNOSTIC DE DÉPART POUR CONNAÎTRE LES DÉCHETS PRODUITS PAR VOTRE ÉTABLISSEMENT

Volumes, modes de collecte, coût de traitement



Classification des déchets sur ww.fehap.fr

2

QUALIFIER LES DÉCHETS SELON LA CLASSIFICATION DE LA FEHAP.

Identifier les services producteurs, et vérifier la conformité, avec la réglementation

3

SE RAPPROCHER DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE ET DE L'ORGANISME COLLECTEUR.

Identifier les filières de recyclage existantes et les modalités d'utilisation.

4

CHOISIR LES FILIÈRES DE COLLECTE SÉLECTIVE À METTRE EN PLACE OU À AMÉLIORER EN PRIORITÉ.

En fonction de la réglementation des volumes produits et des coûts, des possibilités de collecte.



Exemple de filières sélectives : DASRI, papier, carton, verre, plastiques, piles, mobilier, bio-déchets ...

Associez les services producteurs de déchets à votre démarche !

5

**METTRE EN PLACE
LES CONDITIONS
MATÉRIELLES DE TRI.**

*Bacs adaptés, locaux d'entreposage,
organisation de la collecte.*

**INFORMER ET FORMER
LES ÉQUIPES
AU TRI DES DÉCHETS.**

*Reconnaissance des différents types
de déchets, formation aux gestes
de tri, guides du tri,
sensibilisation ...*



Guide ADEME sur les
gestes de tri.

6

8

**SE FIXER
DES OBJECTIFS
D'AMÉLIORATION
ET SUIVRE LES INDICATEURS**



Augmenter de 10% par an le verre
collecté, réduire de 20% les erreurs
de tri des DASRI, réduire de 5% le
volume des emballages carton ...

**MESURER LES VOLUMES
DE DÉCHETS PRODUITS
ET LEUR ÉVOLUTION.**

Indicateurs de suivi.



Exemple d'indicateurs : volume et poids, coût à la
tonne, taux de DASRI, pertinence du tri, part des
déchets valorisés ...

7

9

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE.

Intégrer des critères DD dans les achats : réduire les emballages, revoir les fréquences de livraison, choisir des produits contenant des matières recyclées et recyclables, réduire le gaspillage ...,



Voir les recommandations et guides pratiques d'achats par UniSARA : www.plateforme-achats-fehap.fr

10

COMMUNIQUER SUR LES BÉNÉFICES DU TRI ET SUR LES RÉSULTATS

Décrire et partager les bonnes pratiques.



Pour bien trier, il faut être convaincu que c'est utile. Présentez les résultats, valorisez les progrès, encouragez les bons gestes et accueillez les propositions d'amélioration.

La gestion durable des déchets est une démarche de progrès en perpétuel mouvement.

La communication sur les objectifs, les actions à mettre en œuvre et les résultats obtenus est un maillon indispensable à la réussite de la démarche.



La FEHAP vous
accompagne



Consultez les ressources et informations
mises à votre disposition sur le site interne,
partagez votre démarche en renseignant la
fiche « partage d'expériences » sur :

www.fehap.fr

Rejoignez les groupes de travail sur la gestion
des déchets en envoyant un mail à

rse@fehap.fr